

Réserve citoyenne.

■ Vous souhaitez vous engager pour Châteaulin ?

La Ville de Châteaulin crée une réserve citoyenne pour renforcer la solidarité locale et permettre aux habitants de s'impliquer concrètement dans la vie de la commune.

Les personnes intéressées ont jusqu'au 30 septembre pour candidater.

UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE TOUS

La réserve rassemble des habitants bénévoles susceptibles d'apporter ponctuellement leur aide aux services municipaux, sous l'encadrement de la Ville.

Les volontaires pourront notamment être mobilisés lors de situations exceptionnelles, comme des intempéries, des inondations, des épisodes de canicule ou des alertes sanitaires. Ils pourront également participer à des actions de prévention et de sensibilisation, à l'organisation de manifestations municipales ou encore à des initiatives liées à l'environnement, à la solidarité et à la sécurité.

CHACUN PEUT S'IMPLIQUER À SON RYTHME

L'engagement repose sur le volontariat et s'adapte aux disponibilités de chacun. Les réservistes seront sollicités par SMS, téléphone ou courriel selon les besoins.

La Ville fournira les équipements nécessaires aux interventions. Des formations adaptées pourront également être proposées, notamment aux premiers secours et à la gestion des situations d'urgence.

OUVERT AUX HABITANTS

La réserve citoyenne est accessible aux habitants de Châteaulin âgés d'au moins 16 ans.

Aucune compétence particulière n'est obligatoire pour rejoindre le dispositif. Les savoir-faire en matière de secourisme, de conduite ou encore de communication pourront toutefois être utiles selon les missions.

COMMENT REJOINDRE LA RÉSERVE ?

Les personnes intéressées doivent adresser une lettre de motivation à Monsieur le Maire avant le 30 septembre.

Les candidatures peuvent être envoyées par courrier à la Mairie de Châteaulin, 15 quai Jean Moulin, 29150 Châteaulin, ou déposées en ligne sur chateaulin.fr, rubrique S'informer > Municipalité > La Ville recrute.

Une façon concrète de vous engager pour votre commune et de contribuer à la solidarité locale. ■



Don de sang.

■ Un geste simple qui peut sauver des vies !

Une collecte de sang aura lieu à la salle des fêtes, rue Baltzer, les 23 et 24 septembre 2026 :

- mercredi, de 8h40 à 13h ;
- jeudi, de 8h30 à 13h.

La collecte se fera uniquement sur rendez-vous afin de garantir un accueil dans les meilleures conditions.

Inscription sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr. ■



Journées européennes du patrimoine (JEP).

■ À la rencontre des lieux emblématiques de Châteaulin.

Les 19, 20 et 27 septembre 2026, les Journées européennes du patrimoine invitent habitants et visiteurs à (re) découvrir les richesses de Châteaulin. Visites, animations et conférence permettront de porter un autre regard sur les lieux emblématiques de la ville. Tous les rendez-vous sont gratuits.

DES ÉDIFICES À DÉCOUVRIR

Les 19 et 20 septembre, l'église Saint-Idunet, l'église Notre-Dame et les chapelles Saint-Compars de Lospars et Notre-Dame de Kerluan ouvriront leurs portes. Les visiteurs pourront découvrir leur histoire et admirer vitraux, statues et retables.

À l'église Notre-Dame, un décor floral automnal réalisé par la Société d'horticulture et d'art floral du bassin de Châteaulin viendra sublimer l'édifice. Des visites flash de 30 minutes seront également proposées le dimanche !

SUR LES TRACES DE L'ANCIENNE FORTERESSE

Le 27 septembre, Patrick Kernevez, enseignant-chercheur à l'UBO, animera la conférence *Forteresse des comtes de Cornouaille et des ducs de Bretagne*. Il reviendra sur l'histoire de cette forteresse, dont la construction remonte à l'an mil.

La rencontre sera suivie d'une visite commentée des vestiges de l'ancien château. Cette conférence-découverte figure dans la sélection régionale *Causons patrimoine* des JEP.

Retrouvez le programme complet, les horaires et les informations pratiques dans le programme téléchargeable sur le site web de la Ville : chateaulin.fr, rubrique Agenda, Journées européennes du patrimoine. ■

Agenda.

■ Événements à venir.

19 SEPTEMBRE ■ ATELIERS DE DANSES ET DE BRODERIES BRETONNES.

Le cercle celtique Alc'houederien Kastellin propose deux ateliers consacrés à la découverte et à la pratique des traditions bretonnes.

Un atelier de danse bretonne, animé par Anne Kerhoas, sera consacré aux danses du Pays Rouzig - Mod Kastellin.

Un atelier de broderie bretonne permettra de découvrir les points traditionnels bigoudens : nœud, araignée, palestrina et bouclette.

Ces rendez-vous s'adressent à toutes les personnes souhaitant s'initier ou approfondir leurs connaissances des pratiques culturelles bretonnes.

Salle du foyer, 6 rue de l'église.

Contact : a.kastellin@gmail.com

20 SEPTEMBRE ■ LOTO.

Organisé par l'APEL de l'école Saint-Joseph La Plaine.

Espace Coatigrac'h.

Ouverture des portes à 11h. Loto à 14h.

21 SEPTEMBRE ■ SCHIZOPHRÉNIE, CHANGEONS DE REGARD !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Châteaulin propose une conférence consacrée à la schizophrénie, une maladie psychiatrique encore

largement méconnue et entourée de nombreuses idées reçues.

Cette conférence permettra de mieux comprendre la maladie, ses symptômes, les parcours de soins, les possibilités de prise en charge et la notion de rétablissement. Les Docteurs Benoît Brun et Christophe Lemey, psychiatres au CHU de Brest, ainsi que Mathieu Mescam, médiateur de santé-pair à l'EARPS du CHU, croiseront leurs regards médicaux et leurs expériences pour contribuer à faire évoluer les représentations.

À l'issue de la conférence, l'UNAFAM sera présente pour présenter l'association et répondre aux questions.

Centre social Polysonnance, à 18h30.

Il est conseillé d'arriver dès 18h15 afin de s'installer confortablement.

Entrée libre et gratuite, sans inscription.

Conférence retransmise en direct depuis le CHU de Brest.

24 SEPTEMBRE ■ MARCHÉ DU JEUDI.

De 8h30 à 12h30, sur la place de la Résistance et le quai Jean Moulin.

26 SEPTEMBRE ■ OPÉRATION

« RAMASSAGE DES DÉCHETS ».

Rendez-vous à 9h30, place de la Résistance et Camping de Rodaven.

Coupon sport.

■ Le sport pour tous.

La Ville de Châteaulin met en place le « Coupon sport » afin d'aider les familles à réduire le coût de l'adhésion de leur enfant à un club sportif châteaulinois.

Destiné aux enfants et aux jeunes de 5 à 18 ans, ce dispositif permet de bénéficier d'une aide de 10 à 30 €, selon le montant de la cotisation et sous conditions de ressources.

Une seule activité sportive par enfant peut être prise en compte.

Renseignements : Mairie de Châteaulin

06 87 76 76 30

fred.chevalier@ccpcp.bzh

Retrouvez les conditions d'éligibilité et les démarches sur le site de la Ville de Châteaulin, rubrique Se divertir > Sport > Coupon sport. ■

Cinéma Agora

■ « Tad l'explorateur et la lampe magique »

Samedi 19 septembre à 18h.

Dimanche 20 septembre à 14h30.

■ « Bombonera »

Samedi 19 septembre à 20h30.

Dimanche 20 septembre à 18h.

■ « Oklahoma honey »

Dimanche 20 septembre à 20h30.

Lundi 21 septembre à 17h30.

■ « L'inconnue »

Lundi 21 septembre à 20h30.

Interdit au moins de 12 ans.

■ « Face à la mer »

Mardi 22 septembre à 20h30 (vo).

■ « Trois adieux »

Mercredi 23 septembre à 17h30 (vo).

■ « La frappe »

Mercredi 23 septembre à 20h30.

■ « Les héros du Louvre »

Vendredi 25 septembre à 17h30.

■ « Pressure »

Vendredi 25 septembre à 20h30 (vo).

Programmation complète sur cinema-chateaulin.fr

Tarifs : 6,50 € - 5,50 €

Moins de 14 ans : 4 € - Abonné : 5,20 €

Attention aux arnaques !

■ Adoptez les bons réflexes pour vous protéger.

Courriers, appels téléphoniques, visites à domicile... Les tentatives d'arnaque peuvent prendre différentes formes. Mieux vaut rester vigilant et prendre le temps de vérifier avant de s'engager.

QUELQUES BONS RÉFLEXES :

- Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires, mots de passe ou informations personnelles à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.
- Méfiez-vous des demandes urgentes, des offres trop belles pour être vraies ou des interlocuteurs qui se présentent comme une administration, une banque ou un fournisseur.
- Par téléphone, n'hésitez pas à mettre fin à la conversation et à rappeler vous-même l'organisme concerné avec un numéro officiel.
- En cas de doute concernant un courrier, prenez le temps de vérifier les coordonnées de l'organisme.

Depuis le 11 août 2026, le démarchage téléphonique commercial est en principe interdit sans consentement préalable du consommateur, sauf certaines exceptions, notamment lorsqu'il concerne un contrat en cours.

Un doute ? Ne donnez aucune information et ne payez rien dans la précipitation. Conservez les courriers ou les éléments de l'appel et demandez conseil autour de vous. ■

